

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-3/11

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42150127

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Transport scolaire : conventions de financement et de partenariat permettant la prise en charge par les collectivités des frais de dossier des cartes SCOL'R (circuits spéciaux scolaires).

Le 29 avril dernier, l'Assemblée départementale adoptait le règlement départemental des transports scolaires ainsi que les projets de conventions avec les acteurs locaux afin d'assurer la continuité du service public et poursuivre les pratiques existantes.

Cependant, ces projets de convention ne disposaient pas de modalités financières permettant la prise en charge par les collectivités (ex organisateurs locaux) des frais de dossier des cartes SCOL'R (12 € par élève). Il est proposé d'approuver de nouvelles conventions permettant cette prise en charge.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile de France,

VU la loi n° 2008-643 du 1^{er} juillet 2008 relative à l'organisation des transports scolaires en Ile-de-France,

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile de France,

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

VU les décisions n° 2010/0116, n° 2010/0117, n° 2010/0118 et 2010/0119 du 17 février 2010 du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,

VU la décision n° 3/01 du 26 mars 2010 du Conseil général de Seine-et-Marne approuvant la délégation de compétence du STIF au Département de Seine-et-Marne en matière de transports scolaires,

VU la décision n° 2011/0030 du 9 février 2011 du STIF portant création des abonnements « Carte Scolaire Bus lignes régulières » et « Cartes Scolaires Bus lignes régulières RPI »,

Vu la décision n° 3/01 du 29 avril 2011 du Conseil général de Seine-et-Marne approuvant le règlement départemental des transports scolaires ainsi que les conventions annexées y afférant,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

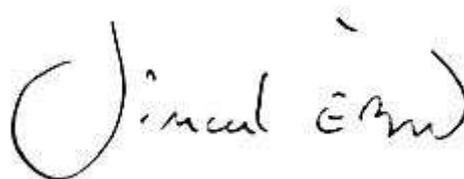
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modèles de conventions annexés à la présente délibération à conclure entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements ou les personnes morales de droit public ou de droit privé intéressées et de m'autoriser à les signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V".

Vincent ÉBLÉ